

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANTS INDIVIDUELS)**

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE
UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS
« UCM »**

**Projet d'Appui à la Gouvernance et à l'Amélioration du Secteur Electrique
« PAGASE »**

**Recrutement d'un Consultant individuel assumant
la fonction d'ingénieur spécialiste en transport et distribution d'électricité au sein d'UCM**

Secteur	:	Electricité
Référence de l'accord de financement	:	Don FAT n°5900155011102
N° d'Identification du Projet	:	P-CD-FAO-011
N° de l'Avis	:	008/PAGASE/MIN.RHE/UCM/2024/SC
Date de l'Avis	:	26 septembre 2024

1. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du Projet d'Appui à la Gouvernance et à l'Amélioration du Secteur Electrique (PAGASE) et a l'intention d'utiliser une partie des ressources accordées au titre de ce Don pour financer le contrat de **Consultant individuel chargé d'assumer la fonction d'ingénieur spécialiste en transport et distribution d'électricité au sein de l'UCM pour une durée de 12 mois renouvelable sur la base d'une évaluation de la performance satisfaisante et la disponibilité des ressources.**
2. Les services prévus au titre de ce contrat consistent non limitativement à : assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des projets de construction et d'assainissement des réseaux de transport et distribution gérés par UCM, et le suivi de la réalisation des études afférentes, de leur analyse critique et de la mise en œuvre de leurs conclusions. Il aura également pour mandat de travailler en étroite collaboration avec l'ingénieur-conseil du projet afin de superviser et d'assurer la réalisation des travaux de réseaux et postes électriques dans le cadre du projet. Il accomplira ses tâches conformément aux contrats signés avec les entreprises de construction sur la base des normes internationales et des normes des bailleurs de fonds, dont la BAD.
3. L'UCM invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants individuels intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (une lettre de motivation signée et datée, un curriculum vitae signé et daté renseignant entre autres les expériences dans les missions similaires et les informations sur les personnes de référence, les copies des diplômes académiques, une copie du passeport ou de la carte nationale d'identité). Il est à noter que l'intérêt manifesté par un candidat n'implique aucune obligation de la part d'UCM de l'inclure dans la liste restreinte reprenant les candidats qualifiés pour la mission.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque africaine de développement (édition Octobre 2015), qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de l'inclure dans la liste restreinte.
5. Les consultants seront évalués sur la base de leurs dossiers de candidatures, suivant les critères et barème de notation indiqués dans les TDR.
6. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures suivantes : de 9h00' à 15h00' heure locale (TU+1).
7. Les informations sur les termes de référence de la mission peuvent être obtenues sur le site internet d'UCM : <https://www.ucmenergie-rdc.com>.
8. Les expressions d'intérêt doivent être rédigées en français et déposées sous pli fermé ou envoyées par mail à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le 11 octobre 2024 à 15 heures (heure locale : TU+1) et porter expressément la mention « **AMI n°008/PAGASE/MIN.RHE/UCM/2024/SC – relatif au recrutement d'un Consultant individuel assumant la fonction d'ingénieur spécialiste en transport et distribution d'électricité au sein d'UCM** ».
Unité de Management des Projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité, 1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement), dans la Concession Gombe River- Zimbali, 2^{ème} étage du bâtiment à usage administratif, dans la commune de la Gombe, Kinshasa, République Démocratique du Congo.
Tél. : (+243) 84 782 4066
E-mails : info@ucmenergie-rdc.com ou procurement@ucmenergie-rdc.com .

Jean-Pierre MUKADI KALOMBO, PMP®
Coordonnateur

**TERMES DE REFERENCE
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL
ASSUMANT LA FONCTION D'INGENIEUR
SPECIALISTE EN TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE**

1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

- La République Démocratique du Congo (RDC) a obtenu de la Banque africaine de développement (BAD) des fonds en vue de financer l'appui à la gouvernance et à l'amélioration du secteur de l'électricité à travers un projet dénommé «Projet d'Appui à la Gouvernance et à l'Amélioration du Secteur de l'Electricité», PAGASE en sigle.
- En parallèle, elle a obtenu des fonds complémentaires en vue de financer les trois projets ci-après :
 - Projet d'Accès et d'Amélioration des Services Electriques, EASE en sigle, à charge de l'Association Internationale de Développement (IDA)
 - Programme d'hydroélectricité, PROHYDRO en sigle, pour le Programme du Secteur Eau (PROSECO) financé par la coopération allemande (KfW)
 - Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau, AGREE en sigle, à charge de l'Association Internationale de Développement (IDA)
 - Projet de Développement Multisectoriel et de Résilience Urbaine de Kinshasa, PDMRUK en sigle, à charge de l'Association Internationale de Développement (IDA)
- Par ailleurs, la RDC et la Coopération britannique (DFID) sont en négociation pour le financement d'un projet d'électrification décentralisée par système solaire.
- Outre l'appui à la gouvernance du secteur de l'électricité et le renforcement des capacités de ses acteurs, ces quatre projets visent la réalisation d'un premier programme d'intensification de l'électrification des zones urbaines, périurbaines et rurales ciblées, à travers des études et travaux de réhabilitation d'infrastructures électriques existantes et de construction de nouvelles infrastructures, notamment par le biais du partenariat public-privé.
- Dans le souci de se doter d'un instrument de gestion du développement du secteur de l'électricité sur le long terme, le gouvernement a décidé d'inscrire ce premier programme d'électrification de proximité dans un plan directeur d'électrification de l'ensemble du territoire national.
- L'Unité de Coordination et de Management des projets du ministère de l'Energie et Ressources Hydrauliques, UCM en sigle, ci-après dénommée « l'Entité », a été instituée comme agence d'exécution de l'ensemble de ce programme d'électrification de proximité et du projet PAGASE en particulier. Son organigramme est composé des branches suivantes : «Gestion technique», « Planification et Financements de projets », «Gestion Administrative et fiduciaire», «Gestion des questions juridiques et transactionnelles» et «Coordination».
- Le gouvernement se propose d'utiliser une partie du financement obtenu de la BAD pour effectuer des paiements autorisés au titre d'un contrat relatif aux services du consultant chargé d'assumer la fonction d'ingénieur spécialiste en transport et distribution d'électricité au sein d'UCM.

2 OBJET DE LA MISSION DU CONSULTANT

Sous la supervision du Chef de projet PAGASE, l'ingénieur spécialiste en transport et distribution d'électricité est responsable du suivi de la conception et de la mise en œuvre des projets de construction et d'assainissement des réseaux de transport et distribution gérés par UCM, et du suivi de la réalisation des études afférentes, de leur analyse critique et de la mise en œuvre de leurs conclusions.

Il aura également pour mandat de travailler en étroite collaboration avec l'ingénieur conseil du projet afin de superviser et d'assurer la réalisation des travaux de réseaux et postes électriques dans le cadre du projet. Il accomplira ses tâches conformément aux contrats signés avec les entreprises de construction sur la base des normes internationales et des normes des bailleurs de fonds, dont la BAD.

Dans la conduite de sa mission, il bénéficie du concours des spécialistes du pool technique placé sous l'autorité du Responsable de la planification et gestion technique et dont il est membre.

3 RESPONSABILITES ET TACHES

L'ingénieur spécialiste en transport et distribution d'électricité a pour tâches :

- Elaborer et faire valider par l'Entité les termes de référence du volet se rapportant aux réseaux de transport et de distribution ainsi qu'aux ouvrages connexes des études de préfaisabilité et de faisabilité des projets sous gestion de l'Entité
- Assurer le suivi et la coordination de la réalisation desdites études, procéder à leur revue et en initier la validation
- Assurer le suivi de l'identification et de l'analyse des risques techniques liés aux volets transport et distribution des projets
- Assurer le suivi de l'élaboration des plans de gestion des risques identifiés et s'assurer de leur prise en compte effective pendant l'exécution desdits projets
- Vérifier la cohérence technique entre les différents documents des projets : avant-projet sommaire (APS), avant-projet détaillé (APD), dossiers d'appels d'offres (DAO), etc.
- Elaborer à bonne date les rapports périodiques d'avancement des projets dans son domaine d'activité
- Mettre son expertise à la disposition des autres branches de l'Entité dans le cadre du pool technique dont il est membre
- Examiner et approuver la conception des lignes et postes de transport et distribution, les spécifications techniques et le calendrier de construction soumis par les entrepreneurs ;
- S'assurer que la mise en œuvre du projet respecte les spécifications des contrats et les normes internationales applicables ;
- S'assurer que la mise en œuvre des travaux de construction respecte l'échéancier du projet ;
- Coordonner les travaux de réseaux de transport et distribution conformément aux exigences des sauvegardes environnementales et sociales.
- Vérifier et approuver les certifications des factures des entreprises de travaux ;
- Examiner les rapports des entreprises de travaux ;
- Veiller au respect des dispositions de sécurité pendant les travaux (équipement de protection individuelle, certifications du personnel pour des tâches spécifiques liées à l'électricité, etc.);
- Recueillir toutes les informations pertinentes sur les travaux, prévoir et identifier les problèmes et les risques qui pourraient survenir et recommander les mesures nécessaires ;
- Évaluer et conseiller sur toutes les justifications de variations techniques proposées ou sur les réclamations ;
- Assister aux essais de réception en usine
- Superviser la mise en service des ouvrages de transport et de distribution
- Assurer toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par sa hiérarchie, dans les limites de sa compétence

L'ingénieur spécialiste en transport et distribution d'électricité sera responsable de la réalisation des prestations décrites dans les présents termes de références. Il prendra toutes les dispositions nécessaires pour la bonne exécution et dans les délais impartis, du travail qui lui sera confié. Il devra exécuter les prestations avec tout le sérieux requis conformément aux règles et aux normes internationales.

4 LIVRABLES DE LA MISSION DU CONSULTANT

Les livrables attendus par le Bailleur de fonds, à des échéances fixes, sont les suivants :

- Rapport financier intermédiaire de chaque trimestre, à transmettre au plus tard le 45^{ème} jour suivant la fin du trimestre concerné
- Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) à transmettre au plus tard le 30 octobre de chaque année
- Rapport d'audit externe sur la certification des états financiers annuels à transmettre au plus tard le 30 juin

Pour permettre à l'Entité d'une part, d'élaborer en temps utile et transmettre les documents précités aux échéances indiquées ci-dessus et d'autre part, d'assurer le suivi et l'évaluation des activités de l'ingénieur spécialiste en transport et distribution, ce dernier élabore en format papier et électronique les livrables suivants aux périodes indiquées ci-après :

N°	LIVRABLE/ACTIVITE	DELAI MAXIMAL
1	Extrait détaillé du plan de travail et budget annuel (PTBA) concernant les activités relevant de sa spécialité	1 mois après signature du contrat
2	Termes de référence des volets transport et distribution et ouvrages connexes des études techniques	10 jours avant la date prévue dans le PPM pour la production des TdR
3	Volet technique des avis à manifestation d'intérêt (AMI) à fournir au responsable de la passation des marchés	15 jours avant la date prévue dans le PPM pour la publication des AMI concernés
4	Volet technique des demandes de propositions (DP) à fournir au responsable de la passation des marchés	5 jours avant la date prévue dans le PPM pour la transmission de la DP en vue de la non-objection du bailleur
5	Rapports d'analyse critique des études réalisées par les consultants en rapport avec les réseaux de transport et de distribution d'énergie électrique en vue de leur validation	15 jours après réception du rapport correspondant élaboré par le bureau d'études concerné
6	Rapports d'analyse des volets transport et distribution des documents produits périodiquement par les ingénieurs conseils chargés de la surveillance et du contrôle des travaux	15 jours après réception des rapports des ingénieurs conseils concernés
6	Revue des factures des travaux ou études pour approbation (volets transport et distribution)	2 jours après réception des factures
7	Rapports d'approbation des factures relatives aux diverses études et des travaux en indiquant la situation de paiement à jour (volets transport et distribution)	5 jours après la fin du mois M
8	Rapports d'essais de réception en usine	7 jours après la mission
9	Rapport de la mise en service des ouvrages de transport et distribution	10 jours après la mise en service des ouvrages
10	Rapports d'inspection technique réalisée sur terrain	7 jours après la mission
11	Rapports mensuels d'activités	5 jours après la fin du mois M
12	Volet relatif à l'état d'avancement du projet PAGASE à incorporer dans le Rapport Financier Intermédiaire (RFI) destiné à la BAD	15 jours suivant la fin du trimestre concerné
13	Rapports trimestriels d'avancement des projets	15 jours après la fin du trimestre T
14	Plan d'action de mise en œuvre des recommandations	5 jours après la mise à disposition des recommandations
15	Rapport annuel d'activités	15 jours après le 12 ^{ème} mois de prestation
16	Rapport de fin de contrat	10 jours avant la date d'expiration du contrat

5 NORMES ET EVALUATION DE PERFORMANCE

L'ingénieur spécialiste en transport et distribution d'électricité s'engage à fournir ses services conformément aux normes professionnelles et déontologiques de compétence et d'intégrité les plus exigeantes. Il sera évalué sur une base annuelle, selon les critères ci-après :

A. Savoir-faire	Pondération
A.1 Performance dans son poste	50
Maîtrise de son domaine d'activités	15
Qualité du travail fourni	20
Quantité du travail produit (productivité)	15
B. Motivation, communication et attitude au travail	50
B.1 Sens du collectif et coopération	7,5
Partage des informations	2,5
Capacité de travailler en groupe	2,5
Qualité des relations avec ses collègues	2,5
B.2 Orientation client	2,5
A le souci permanent du client dans ses missions	2,5
B.3 Fiabilité	7,5
Respect des deadlines	2,5
Ponctualité (aux rendez-vous, réunions...)	2,5
Intégrité	2,5
B.4 Engagement dans ses missions	5
Pugnacité pour atteindre ses objectifs	2,5
Pertinence de prise de décision	2,5
B.5 Autonomie	12,5
Capacité à travailler d'une manière indépendante sans être constamment supervisé	2,5
Capacité de prise d'initiatives pour plus de performance	2,5
Recherche d'informations complémentaires en dehors du périmètre classique	2,5
Capacité à faire face à des imprévus	2,5
Capacité de résolution de problèmes	2,5
B.6 Investissement dans l'entreprise	7,5
Agit dans l'intérêt de l'Unité	2,5
S'inscrit dans la culture	2,5
Respecte le règlement	2,5
B.7 Autres qualités personnelles	7,5
Capacité à mobiliser	2,5
Capacité à convaincre	2,5
Capacité d'écoute	2,5
Total	100

Le score calculé du pourcentage correspond aux mentions reprises dans le tableau ci-dessous :

- Excellent : ≥ 90 %
- Très satisfaisant : 89 à 75 %
- Satisfaisant : 74 à 60 %
- Faible : 59 à 50 %
- Mauvais : 49 à 50 %
- Médiocre : ≤ 29 %

Un score allant de faible à médiocre entraîne un non-renouvellement du contrat.

6 DUREE DU CONTRAT ET PERSPECTIVES

La durée de la mission de l'ingénieur spécialiste en transport et distribution d'électricité est de 12 mois renouvelable si son évaluation de performances est jugée satisfaisante et si les ressources du projet le permettent.

Le temps des prestations hebdomadaires est fixé à 40 heures minimum, à raison d'au moins huit heures par jour, sur son lieu de travail ou en dehors de celui-ci.

7 PROFIL DU CONSULTANT POUR LA MISSION

L'ingénieur spécialiste en transport et distribution d'électricité devra avoir le profil suivant :

- Etudes supérieures : Ingénieur (BAC+4 minimum ou équivalent) en électromécanique, électricité
- 10 ans d'expérience professionnelle dans la gestion de projets d'infrastructures électriques dont 7 ans au moins dans la conception et la mise en œuvre de projets de transport et distribution d'électricité.
- Avoir participé en qualité d'expert electricien à au moins trois (3) projets similaires (comptage haute, moyenne tension, réhabilitation de réseaux, extension ou construction de nouveaux réseaux et postes, SCADA, etc.)
- Expérience dans la gestion d'au moins un (1) projet sous financement des bailleurs de fonds institutionnels
- Maîtrise des outils informatiques (MS Word, Excel, Powerpoint, Logiciel de gestion de projet)
- Maîtrise de la langue française et bonne capacité de rédaction et de communication (la maîtrise de l'Anglais sera un atout)
- Aptitude à travailler en milieu multiculturel, avec une équipe pluridisciplinaire, en situation complexe, avec l'exigence de visite des sites et de respect des délais
- Aptitude à travailler en équipe et dans un environnement sous pression
- Sens de responsabilité et de confidentialité
- Logique, organisé, méthodique, dynamique et proactif

N.B. Les candidatures féminines sont vivement encouragées

N°	CRITERES D'EVALUATION	NOTES
I	DIPLOME	20 points
I.1	Etre détenteur d'un diplôme d'Ingénieur en électromécanique, ou électricité (BAC+4 minimum ou équivalent)	20 points
II.	EXPERIENCE GENERALE ET SPECIFIQUE	65 points
II.1	Avoir une expérience professionnelle de 10 ans dans la gestion de projets d'infrastructures électriques : - 20,0 points maximum si nombre d'années égal ou supérieur à 10 ans - 15,0 points maximum si nombre d'années inférieur à 10 ans et supérieur ou égal à 7 ans - 10,0 points maximum si nombre d'années inférieur à 7 ans et supérieur ou égal à 3 ans - 0,0 point maximum si nombre d'années inférieur à 3 ans	20 points

N°	CRITERES D'EVALUATION	NOTES
II.2	Avoir une expérience d'au moins 7 ans dans la conception et la mise en œuvre de projets de transport et distribution d'électricité -25,0 points maximum si nombre d'années égal ou supérieur à 7 ans -15,0 points maximum si nombre d'années inférieur à 7 ans et supérieur ou égal à 5 ans -10,0 points maximum si nombre d'années inférieur à 5 ans et supérieur ou égal à 3 ans -0,0 point maximum si nombre d'années inférieur à 3 ans	25 points
II.3	Avoir participé en qualité d'expert électricien à au moins trois (3) projets similaires (comptage haute, moyenne tension, réhabilitation de réseaux, extension ou construction de nouveaux réseaux et postes, SCADA, etc.) (5 points pour 1 projet)	15 points
II.4	Expérience dans la gestion d'au moins un (1) projet sous financement des bailleurs de fonds institutionnels	5 points
III.	CONNAISSANCES INFORMATIQUES ET DE LA LANGUE	15 points
III.1	Avoir la maîtrise de l'outil informatique de base : Word, Excel et Powerpoint	5 points
III.2	Maîtrise de logiciels de gestion de projet (MS Project ou équivalent)	5 points
III.3	Excellente capacité à communiquer en français	5 points

8 LOGISTIQUE

UCM mettra à disposition du Consultant un bureau et un ordinateur, et prendra en charge ses frais de communication professionnelle.

9 CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Une lettre de motivation signée et datée,
- Un curriculum vitae signé et daté renseignant entre autres les expériences dans les missions similaires et les informations sur les personnes de référence
- Les copies des diplômes académiques,
- Une copie du passeport ou de la carte nationale d'identité